

**Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre
Réunion du 23 décembre 2016**

En présence de:

HOYAUX Pascal, Président
~~DAMEE Véronique, Bourgmestre~~
~~D'ANTONIO Luciano, Bourgmestre~~
~~DAYE Maxime, Bourgmestre~~
~~DEBIEVE Jean-Claude, Bourgmestre~~
~~DE SAINT-MOULIN Marc, Bourgmestre~~
~~DESMARLIERES André, Bourgmestre~~
DEVIN Laurent, Bourgmestre
~~DEVOS Karl, Bourgmestre~~
~~DI-RUPO, Elio, Bourgmestre~~
~~DUPONT Jean-Marc, Bourgmestre~~
~~DUPONT Xavier, Bourgmestre~~
~~FRIART Benoît, Bourgmestre~~
~~GALANT Jacqueline, Bourgmestre~~
~~GOBERT Jacques, Bourgmestre~~
~~LECLERCQ Christian, Bourgmestre~~
~~LEGOMPTE Florence, Bourgmestre~~
~~LEFEBVRE Bruno, Bourgmestre~~
~~LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre~~
~~LOISEAU Vincent, Bourgmestre~~
MOUREAU Christian, Bourgmestre
~~MOYART Ghislain, Bourgmestre~~
~~OLIVIER Daniel, Bourgmestre~~
~~PAGET Bernard, Bourgmestre~~
POLL Bénédicte, Bourgmestre
~~SAINT-AMAND Olivier, Bourgmestre~~
~~THIEBAUT Eric, Bourgmestre~~
~~TOURNEUR Aurore, Bourgmestre~~

VAN DER DONCKT, Commandant de zone a.i., f.f.
DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil
FERRARI Jean-Pierre, Comptable Spécial

**Marchés publics - BE – 5 kits instructeurs bis – Lot 2 bis – Rattachement marché for-
cms - Rapport d'approbation – Fixation à l'ordre du jour du Conseil**

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la loi du 15 juin 2006 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services et ses modifications subséquentes, et plus particulièrement son article 15 ;

Vu la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile, et plus particulièrement les articles 35, 85 al.1 et 117 et suivants ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et ses modifications ultérieures ;

Vu les annexes faisant partie intégrante de la présente délibération ;

Considérant que lors de sa séance du 20 juillet dernier, le Conseil de Zone avait approuvé le lancement du marché initial (5 kits instructeurs, divisé en 4 lots) en procédure négociée sans publicité « sur simple facture acceptée » ;

Qu'à la suite, aucune offre n'avait été reçue pour le lot 2 de ce marché ;

Considérant alors qu'il est nécessaire de relancer une procédure afin d'attribuer ce lot 2 ;

Considérant que le présent marché est relatif à l'acquisition de 5 vidéoprojecteurs et de 5 allonges électriques multiprises pour les instructeurs (Pompiers et Ambulanciers) de La Zone de secours Hainaut Centre (Direction de la Préparation – Poste de secours de Bauffe) ;

Considérant qu'il est proposé de se rattacher au marché organisé par la Centrale de Marchés pour Services fédéraux du Service Public Fédéral « Personnel et Organisation » sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir adjudicateur conformément aux dispositions du Cahier spécial des charges n° FORCMS-AIT-091-2 ;

Considérant que le rattachement à ce marché permettra à la Zone de ne pas réaliser toute la procédure d'achat ; de gagner en temps et de bénéficier de prix d'achat plus intéressants ;
Considérant que la dépense inhérente à cette acquisition vaut pour un montant total de 3.000,00 € TVAC ;

Considérant qu'afin de correspondre au mieux avec les dépenses envisagées, le code économique de l'article budgétaire 351/742-98/-19 a été adapté lors de la modification budgétaire en 351/742-53/-19 ;

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le rattachement de la Zone de secours Hainaut Centre au marché public organisé par la Centrale de Marchés pour Services fédéraux du Service Public Fédéral « Personnel et Organisation » sur base des prix et conditions résultant du marché public passé par ce Pouvoir adjudicateur, conformément aux dispositions du cahier spécial des charges n° FORCMS-AIT-091-2 ;

Article 2 : D'approuver que l'imputation de la dépense inhérente à cette acquisition corresponde au mieux avec les dépenses envisagées, le code économique de l'article budgétaire 351/742-98/-19 a été adapté lors de la modification budgétaire en 351/742-53/-19 pour un montant global de 3.000,00 € TVAC.

Par le Conseil :

**La Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

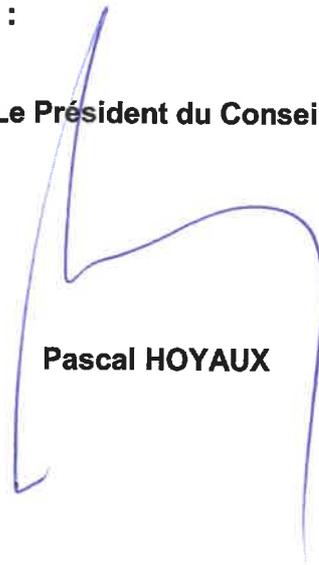
Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,



Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil ;



Pascal HOYAUX